

24 février 2009

Courrier Laval, Stéphane Saint-Amour

## **Pas de répit pour Sauvons nos trois grandes îles On entend maintenant s'attaquer au plan de mise en valeur**

L'abrogation par l'administration municipale du règlement de zonage L-2001-2603, qui menaçait à très court terme de transformer l'île Saint-Joseph en un vaste projet résidentiel, a été obtenue à l'arraché par un groupe de citoyens mobilisés derrière l'organisme **Sauvons nos trois grandes îles**.

Cette décision à saveur de victoire ne marque pas une fin en soi, mais un tremplin dans la poursuite de ses actions visant l'acquisition des îles de l'archipel Saint-François, dans un dessein de les protéger, les mettre en valeur et de les rendre accessibles au public.

C'est du moins le message que nous a fait parvenir, depuis le Mexique où elle est présentement en vacances, la porte-parole de l'organisme de pression, Huguette Larochelle.

«Nous sommes très heureux d'apprendre que la Ville revient à l'ancien zonage [...]. Nous pourrions dorénavant accorder toute notre énergie à poursuivre la réalisation de notre plan d'action», écrit-elle.

Pour se faire, elle et le groupe qu'elle représente entendent redoubler d'ardeur pour «sensibiliser, informer et mobiliser les citoyens, nos partenaires des groupes environnementaux, nos élus municipaux, provinciaux et fédéraux».

Résolument déterminés à continuer de faire circuler la pétition, qui à l'automne avait déjà rallié plus de 25 000 signataires, ces citoyens engagés s'appêtent à monter, de concert avec des experts, un dossier attestant de la «valeur écologique et sociale des îles» et de la «nécessité de les acquérir et de les protéger», fait valoir Mme Larochelle. «Dès le printemps, ajoute-t-elle, nous continuerons de façon plus intense à recueillir des signatures de pétition pour appuyer notre démarche.»

### **Lobby fructueux**

Huguette Larochelle croit que toutes les actions posées par son groupe de pression au cours des 18 derniers mois ont été déterminantes dans la décision de la Ville de revenir au zonage d'origine, à savoir celui qui prévalait jusqu'à la discrète adoption, en février 2001, du nouveau règlement dont les membres contestaient la légitimité.

Parmi ces gestes, elle rappelle, en rafale, les avis juridiques obtenus à l'automne 2007 auprès d'avocats spécialisés en droit municipal, la plainte déposée en décembre 2007, suivie en février 2008 d'une demande d'enquête publique auprès de la ministre des Affaires municipales et des régions (MAMR), le refus par la ministre du MAMR d'appeler le projet 216 déposé au printemps par l'administration Vaillancourt dans l'espoir de faire valider son règlement contesté, le rapport de l'urbaniste du Ministère chargé de l'étude de la plainte des citoyens qu'il juge fondée, les nombreuses représentations exercées auprès des ministères des Affaires municipales et de la Justice, l'engagement en novembre dernier des députés libéraux lavallois de décréter une mise en réserve de deux ans pour l'archipel Saint-François et, enfin, la sortie publique lors de la dernière campagne électorale de la chef du PQ, Pauline Marois, réclamant à son tour une enquête publique afin de faire la lumière sur les circonstances ayant entouré l'adoption du règlement L-2001-2603, aujourd'hui retiré.

<http://www.courrierlaval.com/article-306642-Pas-de-repit-pour-Sauvons-nos-trois-grandes-iles.html>